

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30****Komponente A**

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente A

Mise à jour: 31.12.2022

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page: 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit: TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30 Komponente A

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

886520 EPOXYD-KLEBER 60 MIN. 24 G

1347648 TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30 2X50G

1347650 TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30 2X100G

UFI: YG10-S0GT-E004-2DGU

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation générale: Résine pour colle à 2 composants

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société: Conrad Electronic AG

Rue/B.P.: Roosstrasse 53

Place, Lieu: 8832 Wollerau

Suisse

WWW: www.conrad.ch

E-mail: support@conrad.ch

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70, E-mail: support@conrad.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Swiss Toxicological Information**

Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Skin Irrit. 2; H315

Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1; H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2; H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquette (CLP)**

Mention d'avertissement:

**Attention**

Mentions de danger:

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30****Komponente A**

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente A

Page:

2 de 10

Conseils de prudence:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Marquage spécial**

EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
Texte pour l'étiquetage:	Contient bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane.

**2.3 Autres dangers**

Les vapeurs ont un effet irritant sur les muqueuses et les voies respiratoires. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

**3.2 Mélanges**

Spécification chimique: Mélange de la substance mentionné à la suite avec des additifs non dangereux:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119456619-26-xxxx N°CE 216-823-5 CAS 1675-54-3	Bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. Aquatic Chronic 2; H411. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %	80 - 99 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Informations générales:	Premiers secours: veillez à votre autoprotection! En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.



# TOOLCRAFT

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

### TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30

#### Komponente A

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente A

Mise à jour: 31.12.2022

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page: 3 de 10

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Lors d'incendies de grande ampleur: Jet d'eau en aspersion ou brouillard d'eau et mousse.  
Uniquement utilisable pour des incendies de faible ampleur: Jet d'eau en aspersion ou brouillard d'eau, poudre d'extinction, mousse et sable.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:  
Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.  
Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires: Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.  
En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.  
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.  
Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.  
Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

**TOOLCRAFT**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30

### Komponente A

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente A

Mise à jour: 31.12.2022

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

4 de 10

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Protéger de la chaleur, de l'exposition directe au soleil et du froid. Stocker les récipients hermétiquement fermés au sec.

Température de stockage conseillée: 10 °C à 20 °C

Interdit de fumer. Accès à l'entrepôt réservé aux personnels compétents.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec oxydants forts, amines, mercaptan ou Hydroxyde de sodium.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL:

Indication sur bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane:

DNEL ouvriers, à court terme, dermique, systémique: 8,3 mg/kg bw/d

DNEL ouvriers, à court terme, par inhalation, systémique: 12,3 mg/m<sup>3</sup>

DNEL ouvriers, à long terme, dermique, systémique: 8,3 mg/kg bw/d

DNEL ouvriers, à long terme, par inhalation, systémique: 12,3 mg/m<sup>3</sup>

DNEL consommateurs, à court terme, dermique, systémique: 3,6 mg/kg bw/d

DNEL consommateurs, à court terme, par inhalation, systémique: 0,75 mg/m<sup>3</sup>

DNEL consommateurs, à court terme, par voie orale, systémique: 0,75 mg/kg bw/d

DNEL consommateurs, à long terme, dermique, systémique: 3,6 mg/kg bw/d

DNEL consommateurs, à long terme, par inhalation, systémique: 0,75 mg/m<sup>3</sup>

DNEL consommateurs, à long terme, par voie orale, systémique: 0,75 mg/kg bw/d

PNEC:

Indication sur bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane:

PNEC eau (eau douce): 3 µg/L

PNEC eau (eau de mer): 0,3 µg/L

PNEC sédiment (eau douce): 0,5 mg/kg dwt

PNEC sédiment (eau de mer): 0,5 mg/kg dwt

PNEC terre: 0,05 mg/kg dwt

PNEC station d'épuration: 10 mg/L

PNEC eau (eau douce) libération périodique: 0,013 mg/L

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:

En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Utiliser un filtre de type NPF 70 conforme à la norme EN 14387.



# TOOLCRAFT

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

### TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30

#### Komponente A

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente A

Mise à jour: 31.12.2022

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

5 de 10

Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants: PVC Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
Protection corporelle:	Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	Forme: visqueux jaune
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 150 °C (DIN 51758)
Température d'auto-inflammabilité:	> 150 °C (PMCC ASTM D93)
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	6
Viscosité, dynamique:	à 25 °C: 12000 - 14000 mPa*s
Solubilité:	soluble dans solvants organiques divers
Solubilité dans l'eau:	à 23 °C: env. 9 mg/L
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	> 3 log P(o/w) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.
Tension de vapeur:	à 20 °C: < 0,01 Pa
Densité:	à 25 °C: 1,16 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30****Komponente A**

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente A

Mise à jour: 31.12.2022

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

6 de 10

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter**

Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 95 °C.

**10.5 Matières incompatibles**

Oxydants forts, mercaptan, amines, Hydroxyde de sodium et acides (acide de Lewis)

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë: DL50 Rat par voie orale: > 2000 mg/kg  
DL50 Lapin, dermique: > 2000 mg/kg

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

**Symptômes**

Après contact avec la peau: Irritation et rougeur peuvent apparaître.

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30****Komponente A**

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente A

Mise à jour: 31.12.2022

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

7 de 10

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane:  
Toxicité pour le poisson:  
CL50: 1,3 mg/L/96h  
Toxicité pour la daphnia:  
CE50: 2,1 mg/L/48h  
NOEC: 0,3 mg/L/21d  
Toxicité pour les algues:  
CL50: > 11 mg/L/72h

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Indications diverses: Le produit n'est pas facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Facteur de bioconcentration (FBC):  
Bioaccumulation possible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**12.7 Autres effets nocifs**

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchet: 08 04 09\* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Conditionnement**

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
UN 3082

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID, ADN: ONU 3082,  
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane)  
IMDG, IATA-DGR: UN 3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Bis-[4-(2,3-Epoxypropoxy)phenyl]propane)

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30****Komponente A**

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente A

Mise à jour: 31.12.2022

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

8 de 10

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID, ADN: Classe 9, Code: M6  
IMDG: Class 9, Subrisk -  
IATA-DGR: Class 9

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID: III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: oui

Polluant marin - ADN: oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 90, Numéro ONU UN 3082  
Étiquette de danger: 9  
Dispositions particulières: 274 335 375 601  
Quantités limitées: 5 L  
EQ: E1  
Conditionnement - Instructions: P001 IBC03 LP01 R001  
Conditionnement - Dispositions particulières: PP1  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:  
MP19  
Réservoirs mobiles - Instructions: T4  
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP1 TP29  
Codification réservoirs: LGBV  
Code de restriction en tunnel: -

**Transport par voie fluviale (ADN)**

Étiquette de danger: 9  
Dispositions particulières: 274 335 375 601  
Quantités limitées: 5 L  
EQ: E1  
Transport autorisé: T  
Équipement nécessaire: PP

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS: F-A, S-F  
Dispositions particulières: 274 335 969  
Quantités limitées: 5 L  
Excepted quantities: E1  
Conditionnement - Instructions: P001, LP01  
Conditionnement - Réglementations: PP1  
IBC - Instructions: IBC03  
IBC - Réglementations: -  
Instructions réservoirs - IMO: -  
Instructions réservoirs - UN: T4  
Instructions réservoirs - Réglementations: TP2, TP29  
Arrimage et manutention: Category A.  
Propriétés et observations: -  
Groupe de ségrégation: none

**Transport aérien (IATA)**

Étiquette de danger: Miscellaneous & Environmentally hazardous  
Code de quantité exceptée: E1  
Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y964 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G  
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L  
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L  
Dispositions particulières: A97 A158 A197 A215  
Emergency Response Guide-Code (ERG): 9L



**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30****Komponente A**

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente A

Mise à jour: 31.12.2022

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

9 de 10

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - Suisse**

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - États-membres de la CE****Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL**

Mention d'avertissement:

**Attention**

Mentions de danger:

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

EUH205

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P261

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Dangers pour l'environnement: Code E2, Quantity threshold 200 000 kg / 500 000 kg

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 75

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: E2

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 = Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211 = Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 14: IATA-DGR 2023

Créée:

7.5.2021

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information



# TOOLCRAFT

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

### TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30

#### Komponente A

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente A

Mise à jour: 31.12.2022  
Version: 3.1  
Remplace la version: 3.0  
Langue: fr-CH  
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 10 de 10

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CL50: Concentration létale médiane
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DL50: Dose létale 50%
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EC50: Concentration efficace 50%
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- Eye Irrit.: Irritation des yeux
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- NOEC: Concentration sans effet observé
- ONU: Organisation des Nations unies
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- PVC: Polychlorure de vinyle
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- Skin Irrit.: Irritation de la peau
- Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- UE: Union européenne
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.